

ORGANISE UN SEMINAIRE DE FORMATION CONSACRE AU THEME :

**« TRAITEMENT FISCAL ET SOCIAL DE LA PAIE EN CONFORMITE AVEC LES LOIS ET LA
NOUVELLE NOTE DE SERVICE DE L'ADMINISTRATION FISCALE :
«ASPECTS JURIDIQUES, SOCIAUX, FISCAUX ET COMPTABLES»**

DATE : Les 11 & 12 MAI 2017 De 9H à 17h

LIEU DE FORMATION : HOTEL BARCELO CASA

OBJECTIFS DE FORMATION :

- Etude Des Nouvelles Mesures D'application Des Règles Fiscales Régissant L'exonération Des Indemnités et primes Prévues Par L'article 57 Du CGI En Matière D'impôt Sur Les Revenus Salariaux Et Assimilés.
- Plafonds Et Conditions D'exonération Par Nature D'indemnité Ou De Prime
- Optimisation Des Charges Fiscales Et Sociales relatives à la paie.
- Minimiser Les Risques En Cas De Contrôle Fiscal De L'IR/ Salaires.
- Maîtriser Les Mécanismes De Calcul Permettant De Passer, Etape Par Etape, Du Salaire Brut Au Salaire Net A Payer.
- Etude Des Principales Dispositions Du Code De Travail et celles de la CNSS.
- Comment Etablir Et Contrôler La Déclaration Annuelle Des Traitements Et Salaires ADC 040 à 045 en conformité avec la nouvelle note de l'Administration Fiscale.

METHODE : Exposés illustrés de cas pratiques avec corrigés.

- ♦ Une attestation de présence est délivrée à la demande du participant.
- ♦ Notre cabinet est éligible aux Contrats Spéciaux de Formation(OPPPT) sous le Numéro 1796335
- ♦ **COMPRENANT :**
 - ♦ - Déjeuner- 2 Pauses- Café.
 - ♦ - Remise des documents « **Support + Annexes + Cas Pratiques + Corrigés + Déclarations Fiscales** ».

FORMATEUR:



Monsieur **MOHAMED CHORFI** Expert comptable, Commissaire aux comptes, ex-membre de la commission nationale du recours fiscal (CNRF), il a enseigné la comptabilité et la gestion aux inspecteurs des finances à l'école des Impôts de Casablanca.

Monsieur **MOHAMED CHORFI** a plus de **40 ans d'expérience** dans les domaines de conseil juridique et fiscal, audit et organisation comptable des entreprises. Il s'est spécialisé en fiscalité immobilière.

- Formation et Séminaires :
- Comptabilité Fiscalité Générale et Immobilière
- Paie, Juridique

PUBLIC CONCERNE :

-Directeurs et collaborateurs des ressources humaines

- Experts Comptables, Comptables agréés, Directeurs financiers,

-Cadres Comptables d'entreprises, chefs Comptables.

-Professionnels de la comptabilité et de la paie, collaborateurs de cabinets d'Expertise Comptable, fiscalistes, conseillers fiscaux d'entreprises.